



---

## **Déclaration des élu.es de la CGT Educ'action**

### **CAPA avancements accélérés d'échelon**

**11 février 2019**

---

La CAPA de promotion et de passage d'échelon est une CAPA toujours très attendue par les collègues, car, dans le contexte de la politique austéraitre actuelle, elle représente la seule réelle possibilité de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat.

En effet, il faut rappeler que le blocage des salaires dans la Fonction publique, initié en juillet 2010, a fait perdre aux fonctionnaires près de 15 % de pouvoir d'achat depuis 2000. Cela correspond à plus de 300 euros de perte de pouvoir d'achat pour un collègue entrant dans le métier. Dans ces conditions, la volonté du gouvernement de pérenniser les politiques antérieures est inacceptable.

La CGT refuse la rhétorique qui consiste à dire que la dette et le déficit public imposent des sacrifices à tous. Ce ne sont pas aux personnels de payer une crise dont ils ne sont en rien responsables alors que le gouvernement continue d'offrir des milliards d'euros de cadeau au patronat. La CGT ne peut se satisfaire de la logique instaurée par le gouvernement actuel et exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique non-assumée de réduction des dépenses publiques.

Une véritable revalorisation du métier est nécessaire, et ce n'est pas le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui change grand-chose sur le fond.

La CGT Educ'action réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec puisque le décrochage

avec l'inflation future annulerait, de fait, les revalorisations de la grille salariale.

La CGT revendique l'ouverture d'une négociation sur la baisse du temps de travail hebdomadaire des enseignants et la réécriture des décrets sur les Obligations de Service. Pour la CGT, il est urgent de mettre en place une décharge de 3h dans le second degré pour permettre une liberté pédagogique collective et la prise en charge des différentes tâches des enseignants. La fonction enseignante demande à être réellement considérée. Cette considération passe, entre autres, par une augmentation des grilles indiciaires. La CGT réclame une progression de la grille indiciaire, liant qualification et rémunération, partant de deux fois le SMIC et se terminant par le doublement du salaire de début de carrière, avec intégration de l'échelonnement Hors-Classe dans la Classe Normale pour un déroulement de carrière complet. La CGT exige une augmentation de 400 euros nets pour toutes et tous afin de rétablir le pouvoir d'achat perdu ces dernières années. Ceci équivaut dans la fonction publique à une augmentation de 90 points d'indices supplémentaires.

Cette CAPA étudiera les avancements accélérés d'échelon à partir des avis donnés par Mme la Rectrice. Ces avis ne reflètent que rarement le bilan des rendez-vous carrière, et les collègues comprennent mal qu'avec une majorité « d'excellent » ils se retrouvent avec un avis final « très satisfaisant », voire « satisfaisant ». La CGT Educ'Action rappelle son opposition au PPCR et ses conséquences sur la carrière des collègues. De plus, la majorité des contestations n'a pas été prise en compte, de par le nouveau processus mis en place bien mal expliqué par le Rectorat de Montpellier qui a ainsi limité les dossiers révisés. La CGT Educ'Action exige qu'en la matière les services du Rectorat, comme leurs imposent les décrets, donnent une information claire et efficace aux collègues.